

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 08 août 2013**  
**à 20 Heures 30**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 08 août 2013 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.*

**Présents** : MM. INGLES. COLL. BRUNET. Mmes CHENAULT. GARCIA. MM. B. ROSELL. S. ROSSELL. SOLA.

**Absents** : Mmes MARTIN. FABRE. MM. ARTAUD. ESPEUT. FAYOS. VINCENT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Véronique CHENAULT.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur les comptes rendus des Conseils Municipaux des 11 et 27 juin 2013 dont un exemplaire a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de rattacher une délibération à la séance du Conseil du 27 juin 2013.

La délibération porte sur l'arrêt du projet de l'AVAP Intercommunale de Mont-Louis avant instruction.

En fait suite aux réunions de la Commission locale de l'AVAP, le plan de gestion UNESCO du site de Mont-Louis ainsi que la nécessité de donner un cadre de référence à la préservation et à la mise en valeur du site de Mont-Louis et de ses abords dans une perspective de développement durable, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et d'autoriser la transmission des documents du projet aux personnes publiques associées pour recueillir leur avis et entamer la procédure d'instruction.

L'enquête publique aura ensuite lieu dans la Commune de Mont-Louis pour l'ensemble des communes concernées par l'AVAP intercommunale, conformément à l'article L.642-3 du code du patrimoine et selon les modalités définies par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire demande s'il y a des oppositions ou des abstentions quant à la décision de rattacher la délibération portant sur l'arrêt du projet de l'AVAP Intercommunale de Mont-Louis au Conseil du 27 juin 2013.

Pas d'opposition, ni d'abstention. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **1. Commande Publique.**

*∂ Création d'un bâtiment médical et d'un poste de secours à Bolquère.*

Dans le cadre des travaux de création d'un bâtiment médical et d'un poste de secours à Bolquère, une consultation a été lancée.

Cette consultation a pour objet la création d'un bâtiment médical (bâtiments 01, 02 et 03) et d'un poste de secours à Bolquère avec logements (bâtiment 04).

**Présentation de l'opération :**

- ⇒ Bâtiment 01 : Paramédical
- ⇒ Bâtiment 02 : Médical
- ⇒ Bâtiment 03 : Traumatologie
- ⇒ Bâtiment 04 : CRS - 5 logements et poste de secours.

Le projet se divise en plusieurs tranches :

**. Tranche ferme :**

- ⇒ Bâtiment 02 : Médical
- ⇒ Bâtiment 04 : CRS - 5 logements et poste de secours.

**. Tranche conditionnelle 1 :**

- ⇒ Bâtiment 01 : Paramédical

**. Tranche conditionnelle 2 :**

- ⇒ Bâtiment 03 : Traumatologie

L'opération a été allotie en 12 lots :

- ⇒ **lot n°01** : VRD/Espaces Extérieurs
- ⇒ **lot n°02** : Gros Œuvre
- ⇒ **lot n°03** : Etanchéité
- ⇒ **lot n°04** : Menuiseries extérieures
- ⇒ **lot n°05** : Menuiseries intérieures
- ⇒ **lot n°06** : Cloisons/Faux plafonds
- ⇒ **lot n°07** : Carrelage/Faïences
- ⇒ **lot n°08** : Plomberie/Sanitaire
- ⇒ **lot n°09** : Courants forts/Courants faibles
- ⇒ **lot n°10** : Peinture/Sols souples/Nettoyage
- ⇒ **lot n°11** : Bardage bois/Isolation extérieur
- ⇒ **lot n°12** : Chauffage/Ventilation.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à :

**lot n°01** : VRD/Espaces Extérieurs : Estimation de base : **192 003.00€HT**  
 Estimation rectifiée : **232 328.00€HT**

**lot n°02** : Gros Œuvre :

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
221 166.92€HT	173 942.22€HT	116 315.80€HT	138 201.67€HT	<b>649 626.61€HT</b>

**lot n°03** : Etanchéité

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
32 555.28€HT	32 836.16€HT	24 825.94€HT	27 375.92€HT	<b>117 593.30€HT</b>

**lot n°04** : Menuiseries extérieures

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
29 160.00€HT	28 530.00€HT	17 890.00€HT	14 430.00€HT	<b>90 010.00€HT</b>

**lot n°05 : Menuiseries intérieures**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
22 375.00€HT	19 580.00€HT	11 515.00€HT	19 475.00€HT	<b>72 945.00€HT</b>

**lot n°06 : Cloisons/Faux plafonds**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
28 890.66€HT	35 656.30€HT	16 989.74€HT	17 421.59€HT	<b>98 958.29€HT</b>

**lot n°07 : Carrelage/Faïences**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
22 155.96€HT	30 196.99€HT	12 289.22€HT	14 302.37€HT	<b>78 944.54€HT</b>

**lot n°08 : Plomberie/Sanitaire**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
13 100.00€HT	29 600.00€HT	9 600.00€HT	11 400.00€HT	<b>63 700.00€HT</b>

**lot n°08 : Plomberie/Sanitaire - Option**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
3 610.60€HT	18 555.60€HT	3 400.60€HT	3 487.40€HT	<b>29 054.20€HT</b>

**lot n°09 : Courants forts/Courants faibles**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
42 290.00€HT	44 700.00€HT	32 590.00€HT	45 200.00€HT	<b>164 780.00€HT</b>

**lot n°10 : Peinture/Sols souples/Nettoyage**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
29 660.57€HT	21 676.81€HT	17 762.70€HT	19 316.72€HT	<b>88 416.80€HT</b>

**lot n°11 : Bardage bois/Isolation extérieur**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
59 119.20€HT	59 421.50€HT	43 307.70€HT	38 717.00€HT	<b>200 565.40€HT</b>

**lot n°12 : Chauffage/Ventilation**

Bâtiment 2	Bâtiment 4	Bâtiment 1	Bâtiment 3	Coût global
41 900.00€HT	26 300.00€HT	26 000.00€HT	27 900.00€HT	<b>122 100.00€HT</b>

La consultation a été faite selon une procédure adaptée telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La consultation a été lancée le 04 juillet 2013 par parution sur :

- ✓ Portail acheteur public : (dématérialisation : <http://www.lindependant-legales.com>)
- ✓ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT (édition du 08 juillet 2013).

Le Dossier de Consultation des Entreprises était téléchargeable sur <http://www.midilibre.legales.com>.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 juillet 2013 à 16 heures 00.

Par ailleurs, la réception des plis par voie papier s'effectuait à la Commune de Bolquère et par voie électronique sur <http://www.midilibre.legales.com> – (mot clé Bolquère).

#### **Ouverture des plis :**

La Commission en charge de l'examen des offres s'est réunie le 30 juillet 2013 à 9 h 30 en Mairie de Bolquère. 53 DCE ont été téléchargés. 1 DCE remis sous forme papier. 28 DCE ont été retirés anonymement.

35 plis ont été reçus dans les délais sous forme papier. 3 plis ont été reçus sous forme dématérialisée. Aucun pli reçu hors délais.

Après l'ouverture des plis, un tableau a été dressé faisant ressortir lot par lot et par bâtiment le montant des offres des entreprises.

#### **Vérification et analyse des offres :**

Le Cabinet Archi Concept, en charge de la maîtrise d'œuvre a procédé à la vérification des estimations, des éléments techniques et administratifs fournis par les candidats et a apporté au maître d'ouvrage tous les éléments nécessaires au jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour rappel, la pondération annoncée dans le règlement de la consultation était la suivante :

\*Prix : **60%**

\*Valeur technique de l'offre appréciée à travers  
le mémoire technique détaillé de l'entreprise : **40%**

#### **Négociation :**

Au vu des offres financières proposées, Monsieur le Maire a décidé de lancer une négociation avec les entreprises pour les lots suivants :

**lot n°01 :** VRD/Espaces Extérieurs

**lot n°02 :** Gros Œuvre

**lot n°03 :** Etanchéité

**lot n°04 :** Menuiseries extérieures

**lot n°05 :** Menuiseries intérieures

**lot n°06 :** Cloisons/Faux plafonds

**lot n°08 :** Plomberie/Sanitaire (option).

**lot n°09 :** Courants forts/Courants faibles

**Une première phase de négociation** a été lancée **pour les lots 01 et 02** au vu de l'impératif de démarrage des travaux au plus tôt. Une réunion de négociation pour ces deux lots a eu lieu le mardi 06 Août 2013 toute la journée avec les candidats concernés avec une remise des offres fixée au mercredi 07 Août 2013 à 17 heures 00.

**Une deuxième phase de négociation pour les lots 03, 04, 05, 06, 08, 09** s'en suivra et seront attribués lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Au vu des offres financières proposées, Monsieur le Maire a décidé de ne pas négocier avec les entreprises pour les lots suivants :

**lot n°07 :** Carrelage/Faïences

**lot n°10 :** Peinture/Sols souples/Nettoyage

**lot n°11 :** Bardage bois/Isolation extérieur

**lot n°12 :** Chauffage/Ventilation.

Monsieur le Maire a décidé de surseoir à statuer sur l'attribution de ces lots. Le maître d'œuvre en charge du projet, a constaté que des éléments techniques étaient manquants dans l'offre remise par les candidats. Il sera demandé à chacun de fournir ces éléments. Ces lots seront attribués lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

### Résultat de la négociation

lot	dénomination	nom de l'Entreprise	montant global avant négociation €HT	montant global après négociation €HT	Estimation Archi Concept
1	VRD/Espaces Extérieurs	Colas	257 268.10	244 557.82	232 328.00
		Sasu Areny	275 081.81	271 843.81	
2	Gros Œuvre	Rénovbat	862 128.46	775 433.36	649 626.61
		Durand et Fils	643 148.68	586 128.70	
		Josende/CMC	732 247.80	655 042.25	
		Saleilles Constructions	885 200.17	885 200.17	

### Décision :

Vu les éléments ci-dessus, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous :

lot	nom de l'Entreprise	Offre entreprise après négociation en €HT
1	Colas	244 557.82

lot	Offre entreprise après négociation en €HT					Montant global
2	nom de l'entreprise	Tranche ferme Bât 2 Médical	Tranche ferme Bât 4 CRS	Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical	Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie	586 128.70
	Durand et Fils	184 572.96	186 309.23	96 709.08	118 537.43	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ainsi que tous les actes afférents à ces marchés.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2013.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les décisions de Monsieur le Maire.

S'agissant du lot 1 : Société Colas - à l'unanimité.

S'agissant du lot 2 : Société Durand : 7 voix.

Société CMC/Josende : 1 voix.

**PREND NOTE** que les lots 3, 4, 5, 6, 8, 9 restent en négociation et seront attribués lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**PREND NOTE** que les lots 7, 10, 11, 12 restent en attente d'attribution.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des lots 1 et 2 ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur conclusion et leur règlement.

**DIT** que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2013.

- ∂ *Travaux de réfection de voirie des rues : de la Coste, de l'Evêque (pour partie), de la Lloque, Pierre Patau (pour partie), du Pont des Dames (pour partie) : Agrément d'un sous-traitant de l'Entreprise COLAS.*

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du marché de travaux de réfection de voirie des rues (de la Coste, de l'Evêque (pour partie), de la Lloque, Pierre Patau (pour partie), du Pont des Dames (pour partie), ce dernier a été attribué à l'Entreprise Colas Midi Méditerranée à Thuir pour un **montant global de 189 120.15€HT - 226 187.70€TTC.**

Par courrier du 27 juin 2013, l'entreprise Colas Midi Méditerranée demande l'agrément de la sous-traitance de l'entreprise suivante pour le montant énuméré ci-dessous :

<b>Entreprise</b>	<b>Nature des prestations sous-traitées</b>	<b>Montant H.T.</b>
SASU Areny La Carrière Avenue de Mont-Louis 66210 Les Angles	Terrassement + Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/80	<b>42 517.00€</b>

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à l'agrément demandé pour la sous-traitance ci-dessus citée.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** l'agrément de la sous-traitance demandé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.

- ∂ *Déchèterie. Marché de services dans le cadre du Groupement de Commandes entre la Commune de Bolquère et la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent pour les déchèteries de Bolquère et Matemale : lancement d'une consultation et avenant n°1 aux marchés en cours.*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le fonctionnement des déchèteries de Bolquère et Matemale. Un groupement de commandes a été mis en place entre la Commune de Bolquère et la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent, par convention constitutive du 1<sup>er</sup> juin 2010, pour l'enlèvement et le traitement des déchets. La Communauté de Communes Capcir Haut Conflent est le coordonnateur de ce Groupement de Commandes.

Les marchés de services correspondants arrivent à terme en octobre 2013. Il s'agit donc maintenant, et toujours pour offrir le même service à tous les habitants du territoire, tout en garantissant des coûts d'exploitation identiques pour les deux Collectivités, de conserver le principe du Groupement de Commandes pour relancer de nouveaux marchés.

Compte tenu des délais réglementaires de la procédure de consultation des entreprises (appel d'offres ouvert, publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne JOUE), il s'avère nécessaire de prolonger la durée d'exécution des marchés en cours, de deux mois (stipulation contractuelle : CCAP article 1.3.). Cette prorogation constituera alors l'avenant n°1 aux marchés de services suivants :

- lots 1 (tout-venant) : **Entreprise SITA.**
- lot 2 (déchets ménagers spéciaux dits DMS) : **Entreprise TRIADIS.**
- lots 3 (inertes), 4 (déchets verts), 9 (cartons) et 10 (métaux ferreux) : **Entreprise SERNFRAN CERDANYA SL.**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur le lancement de nouveaux marchés de services et sur l'avenant n°1 qui prolongera le délai d'exécution des marchés.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**DECIDE :**

- de lancer une consultation de prestataires pour trois ans, et ce pour les déchèteries de Bolquère et Matemale.
- de proroger de deux mois le délai d'exécution des marchés en cours.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les avenants pour les marchés concernant la déchèterie de Bolquère.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à ce sujet.

## **2. Urbanisme.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente les deux points relatifs au Service de l'Urbanisme.

*∂ Acquisition terrain «Cinq Petits Diables».*

Après bornage de la parcelle AM 40, terrain d'assiette de la Copropriété des «Cinq Petits Diables», il apparaît qu'une partie de la route du chemin de Font-Romeu se trouve être sur la propriété.

Afin de régulariser cette situation, la Copropriété représentée par son Syndic sollicite l'acquisition par la Commune de 97m<sup>2</sup> de terrain en échange de travaux de goudronnage sur la copropriété s'élevant à 7098.74 euros TTC soit 73.19€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée Délibérante afin de statuer sur cette demande.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - souhaite avant toute décision engager une négociation avec le Syndic de la Copropriété afin de porter la surface d'achat à environ 130 m<sup>2</sup> au lieu de 97 m<sup>2</sup> comme proposé.

*∂ Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour le Permis d'Aménager pour le Lotissement Communal «Las Esclozettes».*

Monsieur Jean-Pierre Inglès rappelle au Conseil Municipal que le projet de Lotissement Communal ayant fait l'objet d'un marché public afin de retenir un maître d'œuvre, est à ce jour abouti.

Aussi, il est indiqué qu'il convient aujourd'hui de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme et pour cela d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande.

## **3. Personnel. Ouverture de postes.**

\* Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer deux postes d'Adjoint Technique Contractuel en renfort aux Services Techniques à temps complet :

- Un du 2 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2013.
- Un du 2 septembre 2013 au 31 mars 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à l'ouverture de ces postes.

Vote : Unanimité.

\* Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame Sabine Rossell, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe sollicitant la réintégration de son poste à 100 % soit 35H/semaine, au 1<sup>er</sup> Septembre 2013.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCORDE** à Madame Sabine Rossell la demande de réintégration de son poste à 100 % soit 35H/semaine au 1<sup>er</sup> Septembre 2013.

#### **4. Funéraires. Rachat columbarium.**

Madame Isabelle Le Romancer épouse Abel souhaite revendre à la Commune de Bolquère un columbarium sis au cimetière route d'Odeillo au prix de 684€ du fait qu'elle vient d'en acheter deux, côte à côte, dans lesquels ses parents sont inhumés.

Le casier acquis sera à nouveau à la vente lorsque la transaction financière sera effectuée.

Monsieur le Maire demande de se prononcer quant à ce rachat.

Vote : Unanimité.

#### **5. Domaine Public. Redevances d'occupation du Domaine Public dues par les opérateurs de communications électroniques – Année 2013.**

Le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du Domaine Public Communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de fixer le montant de la redevance de l'année 2013 dus par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public de la Commune à savoir :

#### **2013**

- Passage des câbles en sous-sol :	40€/km
- Passage en aérien :	53.33€/km
- Autres installations :	26.66/m <sup>2</sup> au sol

#### **\* Patrimoine :**

- Artère en sous-sol :	71.010 km
- Artère aérienne :	5.5 km
- Emprise au sol :	8 m <sup>2</sup>

Le montant de la redevance pour l'année 2013 s'élève donc à 3 347.00€.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de la redevance pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** le montant de la redevance susmentionné.



**6. SIVU Font-Romeu/Bolquère/Pyrénées 2000.** *Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement et d'Exploitation de la station de Font-Romeu/Pyrénées 2000 (SIVU) et sa transformation en Syndicat Mixte.*

Vu les dispositions des articles L.5211-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n°14-2002 du 08 mars 2002, portant création du SIVU d'Aménagement et d'Exploitation de la Station de FONT-ROMEU/PYRENEES 2000.

Considérant les conséquences de l'adhésion de la Commune de BOLQUERE à la Communauté de Communes CAPCIR HAUT CONFLENT et l'application du principe de représentation-substitution.

Vu les propositions de modification statutaire, prises après délibération du Comité Syndical en date du 17 avril 2013, enregistrées en Sous-Préfecture de Prades en date du 22 avril 2013.

Considérant que l'article L5214-21 (3<sup>ème</sup> alinéa) permet à une Communauté de Communes pour l'exercice de ses compétences de se substituer aux Communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des Communes extérieures à la Communauté dans un Syndicat de Communes ou un Syndicat Mixte.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant que ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiées.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

- **Valide** les modifications statutaires et notamment :
  - la transformation du Syndicat de Communes à Vocation Unique, en Syndicat mixte à la carte.
  - la modification de sa dénomination.
  - la modification de la qualité de ses représentants, en ce qui concerne l'activité nordique.
  
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération envisagée.

**7. Affaires scolaires.** *Ateliers d'expression théâtrale en périscolaire à l'école.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique Chenault, Conseillère Municipale, afin qu'elle présente le point.

Cette dernière fait part à l'Assemblée de la demande de Madame MARBESY, intervenante à l'école, qui propose à nouveau pour l'année scolaire 2013/2014 des ateliers d'expression théâtrale.

Cette personne propose des interventions hebdomadaires d'une à deux heures en fonction des périodes sur le temps périscolaire du midi avec une première séance le mardi 17 septembre 2013.

De plus, une confirmation a été donnée pour la participation au mois de mai 2014 de la troupe «Les Petits Tréteaux Fantaisistes» aux rencontres théâtre jeune public de Cerdagne à l'occasion de sa deuxième édition.

Egalement, comme les années précédentes, une représentation publique sera donnée aux parents et amis dans la salle polyvalente de Bolquère début juin prochain.

Compte tenu du bilan financier effectué sur l'année passée et de la spécificité de l'intervention à venir, Madame MARBESY souhaite appliquer **pour l'année scolaire 2013/2014 un forfait de 1 400€.**

Au regard des données susvisées, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant au renouvellement des ateliers d'expression théâtrale en périscolaire à l'Ecole de Bolquère pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - **EMET** un avis favorable quant au renouvellement des ateliers d'expression théâtrale en périscolaire à l'Ecole de Bolquère pour l'année scolaire 2013/2014 pour un forfait de 1 400€ réparti de la manière suivante :

- ∞ 1 000€ pris en charge par la Commune de Bolquère.
- ∞ 400€ pris en charge par l'Association des Parents d'Elèves de Bolquère.

#### **8. *Loisirs. Moto Cross. Lancement du projet de bail emphytéotique.***

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la sollicitation de Monsieur le Président de l'Association Moto Cross «Plein Pot» afin d'obtenir de la part de la Commune un bail de longue durée.

Sa conclusion permettrait à l'Association représentée par son Président, la réalisation de certains aménagements afin de développer et faire évoluer le Site du Moto Cross.

Au vu de cette requête, il a été demandé à l'Avocat de la Commune, de nous conseiller sur le type de bail à mettre en place.

Ce dernier nous a dirigé vers un bail emphytéotique administratif pour ce genre de projet.

Toutefois, il conviendra de lancer une consultation (publicité et mise en concurrence) avant toutes formalités préalables.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée Délibérante afin de statuer sur cette demande.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - souhaite avant toute décision engager une discussion avec le Président de l'Association pour mieux appréhender son idée de développement du Site Moto Cross.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **9. *Communauté de Communes. Modification des statuts de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent -Composition du Conseil Communautaire.***

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire dans sa séance du 19 février 2013 a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent pour fixer la composition de l'Assemblée Délibérante et le nombre de vice-présidents à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux en 2014.

Il a été précisé que les Communes membres de la Communauté de Communes doivent également se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de valider la modification des statuts de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent afin de définir la nouvelle répartition des sièges selon l'article L.5211-6-1 du CGCT.

**10. Pour info.** 96<sup>ème</sup> Congrès National des Maires de France.

Monsieur le Maire informe que le 96<sup>ème</sup> Congrès National des Maires de France se déroulera du 18 au 21 novembre prochain à Paris, Porte de Versailles.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès des services de la Mairie compte tenu du fait que le bulletin de candidature doit être retourné au secrétariat de l'Association des Maires et Adjoint **avant le 03 septembre 2013 prochain.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 heures 30.

Jean-Pierre ABEL <b>Maire</b>	Jean-Pierre INGLES <b>Adjoint</b>	Jackie COLL <b>Adjoint</b>
Françoise MARTIN <b>Adjointe</b>	Jean-Louis BRUNET <b>Adjoint</b>	Jean-Yves ARTAUD <b>Conseiller Municipal</b>
Véronique CHENAULT <b>Conseillère Municipale</b>	Philippe ESPEUT <b>Conseiller Municipal</b>	Laurence FABRE <b>Conseillère Municipale</b>
Claude FAYOS <b>Conseiller Municipal</b>	Joëlle GARCIA <b>Conseillère Municipale</b>	Bernard ROSELL <b>Conseiller Municipal</b>
Serge ROSSELL <b>Conseiller Municipal</b>	Daniel SOLA <b>Conseiller Municipal</b>	Thierry VINCENT <b>Conseiller Municipal</b>



